

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2021-2022

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2021-2022

Arrêté en date du 27/04/2022

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le **samedi 21/05/2022 à partir de 10H00**, dans le gymnase communal de Stambruges, rue Hecquet à 7973 Stambruges.

Les secrétaires des clubs recevront les informations nécessaires pour désigner la personne qui représentera leur club durant cette assemblée.

Ordre du Jour

- 1 **Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.**
- Rappel** : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée. La vérification sera faite.
- 2 **Introduction**
- 3 **Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs**
- 4 **Rapport du CP (composition, répartition des tâches, calendriers seniors et jeunes, contrôle des feuilles, changements au calendriers seniors et jeunes, prise des résultats, coupes du Hainaut seniors et jeunes)**
 - 4.1 **Rapport Commission Technique et de Propagande (CTPH)**
 - 4.2 **Rapport Commission mini-basket**
 - 4.3 **Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)**
 - 4.4 **Approbation des différents règlements (coupes du Hainaut seniors et jeunes, play-offs)**
- 5 **Rapport du Groupement des Parlementaires**
- 6 **Rapport des vérificateurs aux comptes**
- 7 **Approbation des comptes**
- 8 **Décharge au CP et aux vérificateurs**
- 9 **Présentation et vote du budget 2023**
- 10 **Interpellation(s)**
- 11 **Votes spéciaux : PC89, Play-offs**
- 12 **Elections des nouveaux membres/Ratification des cooptations**
- 13 **Communication des représentants du Conseil d'Administration**
- 14 **Proclamation des résultats du championnat**
- 15 **Divers**
- 16 **Résultats des élections**

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 13 mai 2022 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président : NOTELAERS Christophe
 Vice-Présidents : CAPRON Lucienne et THOMAS Pierre
 Secrétaire : SONVEAUX Robert
 Trésorier : SONVEAUX Robert
 Membres : BOLSENS Philippe, CRAPPE Christian, DELEPELAERE Jules,
 GUILLIAUMS Michel, LEROY Frédéric, MOSCIATTI Renzo, VANDEMOER
 Aubin

2-Répartition des tâches

Président : Mr Christophe Notelaers
 1^{ère} Vice-présidente : Mme Lucienne Capron
 2^{ème} Vice-président : Mr Pierre Thomas
 Secrétaire : Mr Robert Sonveaux
 Trésorier : Mr Robert Sonveaux
 Présidente de la CTPH : Mme Lucienne Capron
 Président de la CFA : Mr Renzo Mosciatti
 Président de la Commission Minibasket : Mr Pierre Thomas
 Composition du bureau : MM Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Jules Delepelaere, Christian Crappe, Pierre Thomas et Frédéric Leroy
 Encodage des amendes : Mr Philippe Bolssens
 Compensation seniors et jeunes : Mr Frédéric Leroy
 Gestion du site internet : MM Christophe Notelaers et Pierre Thomas
 Elaboration du calendrier : MM Christophe Notelaers et Pierre Thomas
 Calendrier administratif : MM Christophe Notelaers, Robert Sonveaux et Pierre Thomas
 Relations avec la presse : MM Christophe Notelaers et Robert Sonveaux
 Homologation des terrains : Mr Jules Delepelaere
 Gestion modifications calendrier : Mr Christian Crappe
 Encodage modifications calendrier : Mr Aubin Vandemoer
 Convocations et déconvocations des arbitres :
 Seniors provinciaux : Mr Michel Guillaums
 Jeunes provinciaux : Le CP délègue cette tâche à Mr Bastien Coppenolle, membre de la CFA sous la responsabilité du président de la CFA.
 Jeunes AWBB : Le CP délègue cette tâche à Mr Frank Di Paolo, membre de la CFA sous la responsabilité du président de la CFA.
 Prise des résultats Seniors et Jeunes (en cas de besoin) : Mr Frédéric Leroy
 Coupe du Hainaut Seniors : MM Christophe Notelaers
 Coupe du Hainaut Jeunes : Mme Lucienne Capron

Le 07/06/2021, le CP a confirmé la création d'une commission de contrôle des feuilles composée des membres du bureau et de Mr Joseph Turrisi. La commission agit sous le contrôle du bureau et a pour tâche exclusive le contrôle des feuilles.

Le 07/06/2021, le CP a confirmé la création d'une commission minibasket composée des membres suivants : Mr Pierre Thomas assistés de MM Debruxelles Quentin, Di Pasquale Alfonso et Vankeersbulck Samuel. Mme Lucienne Capron et Mr Salvatore Faraone complètent l'effectif de la commission.

3-Mandats CP

MM Renzo Mosciatti et Frédéric Leroy sont sortants et rééligibles pour un nouveau mandat de 5 ans. MM Robert Sonveaux et Jules Delepelaere sont sortants et ont décidé de ne pas se représenter.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 27/04/2022. 1 réunion est encore programmée pour le comité.

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Bolssens P.	7	7	0
Capron L.	7	7	0
Crappe C.	7	6	1

Delepelaere J.	7	6	1
Guilliaums M.	7	7	0
Leroy F.	7	7	0
Mosciatti R.	7	5	2
Notelaers C.	7	7	0
Sonveaux R.	7	6	1
Thomas P.	7	7	0
Vandemoer A.	7	7	0

b) Bureau

Crappe C.	22	22	0
Delepelaere J.	21	21	0
Leroy F.	3	3	0
Notelaers C.	33	33	0
Sonveaux R.	35	35	0
Thomas P.	8	8	0
Turrisi J.	27	27	0

Toutes les absences sont excusées.

Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2021/2022.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
R.Sonveaux

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2021-2022

Les calendriers des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition ont été élaborés par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone et de Pierre Thomas.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

586 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

3 équipes ont déclaré forfait général en seniors et **20** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison. **4** nouvelles équipes jeunes se sont inscrites en début de championnat

Ceci nous permet d'avoir les chiffres suivants au moment de l'arrêt des championnats :

Dames	Seniors	38	U14	18
	U19	12	U12	19
	U16	16	U10 4c4	05
Messieurs	Seniors	111	U12	64
	U21	22	U10 4c4	71
	U18	34	U6/8 3&3	67
	U16	42		
	U14	48		

D'où un nombre total de **567** équipes au niveau Provincial.
Avec l'apport des équipes inscrites en EuroMillions League, Basket Belgium et AWBB (**64**), nous comptabilisons un total de **631 équipes**.

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.
La période de pré-calendrier s'est déroulée par échange de mails.
Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.
Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée normalement.
Merci aux clubs pour l'introduction des résultats dans Be+ League.

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (976 entre début septembre et le 23 avril 2022).
De nombreuses modifications dues au reports covid n'ont pas été taxées cette saison mais un peu d'attention lors de la période de pré-calendrier peut éviter beaucoup de frais inutiles.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 27/04/2022

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Chaque semaine, le bureau du CP se réunit chez le secrétaire. Le bureau contrôle les feuilles du week-end précédent et établit un PV. A partir de ce document, j'encode les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées :

- Art. 22 : absence d'un arbitre ;
- Art. 16 : pas de CM ou de licence ;
- Art. 28 : pas de délégué aux arbitres ou de club ; cela entraîne le forfait administratif (sauf en minibasket) ;
- Art. 34 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;
- Art. 48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;
- Art. 66 : ne pas communiquer au responsable le résultat de la ou des rencontres dans les délais ;
- Art. 73 : sanctionner les forfaits.

Philippe Bolssens
Le 26 avril 2022

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :

La saison qui se termine a vu un nombre important de demandes de modification du calendrier. 976 demandes ont été accordées entre le 03 septembre 2021 et le 23 avril 2022.

Motifs les plus invoqués cette saison :

- Mesures covid (76)
- Dégâts tempête
- Bris de matériel ou panne
- Décisions CJH
- Décisions CP

Coupes du Hainaut et AWBB

13 matchs Jeunes remis pour covid non pas été reprogrammés.

Ces remises ont engendré des modifications taxées en fonction du respect des délais impartis pour l'introduction des demandes de reprogrammation.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire. A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours, la modification peut être accordée d'office. Seul le changement de salle (sans modification de calendrier) ne requiert pas l'accord de l'adversaire. La procédure est rappelée dans tous les procès-verbaux hebdomadaires du Bureau du CP.

On doit aussi déplorer un nombre important de déclarations de « Forfait général ». Au cours de la saison, 20 équipes Jeunes et 3 équipes Seniors ont ainsi disparu de la compétition.

Il reste, à ce jour, 631 équipes en activité.

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le Comité provincial ou par un Conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales (JRJ) ou pour participation à d'autres compétitions organisées par les instances officielles (coupes) ou pour réorganisation des calendriers suite aux forfaits généraux déclarés.

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles 59 et 74.

	Article 59	Article 74
Septembre 2021	555 €	928 €
Octobre 2021	819 €	0 €
Novembre 2021	987 €	0 €
Décembre 2021	1.011 €	401 €
Janvier 2022	1.101 €	252 €
Février 2022	1.198,4 €	197 €
Mars 2022	1.106,6 €	48,9 €
Avril 2022	247,6 €	0 €
	-----	-----
Totaux	7.025,6 €	1.826,9 €

Soit un total général de 8.852,5 €

Lambusart, le 23 avril 2022

Le responsable,

Christian CRAPPE

Rapport d'activités Prise des résultats

Chaque week-end de championnat, les résultats aussi bien en seniors qu'en jeunes doivent être transmis. La clôture des résultats seniors est fixée au dimanche 19h00 tandis que celle des jeunes est prévue pour le lundi à midi.

Cette saison, grâce à l'utilisation de la feuille électronique, les résultats étaient encodés automatiquement par le système. Seuls les résultats des matchs U12 et U10 devaient encore être encodés directement par les clubs dans Be+ league.

Très peu de résultats ont été envoyés par mail.

Mon « travail » s'est donc limité à encoder les résultats des matchs pour certains clubs (peu nombreux) ayant eu des difficultés avec le système informatique.

Frédéric Leroy
26/04/2022

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2021-2022

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mme Lucienne Capron pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 29

Messieurs : 51

Jeunes filles : 50 dont U19F : 12 U16F : 13 U14F : 16 U12F : 14

Jeunes garçons : 153 dont U21 : 23 U18 : 35 U16 : 40 U14 : 41 U12 : 42

56 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».

74 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».

229 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

2 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Dames ».

3 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Messieurs ».

21 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Mme Lucienne Capron.

L'organisation des finales a été attribuée au club du BC Féminin Quaregnon (2360) que nous tenons encore une fois à remercier et féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 12 et 13 mars 2022.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au CFB Fleurus C (Dames) et à la JSB Maffle A (Messieurs).

La coupe André Lecomte (vainqueur Messieurs) a été remise à la JSB Maffle A.

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Guillaume et Coppenolle, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron et Christophe Notelaers

25/04/2022

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

Présidente : Lucienne CAPRON

Secrétaire : Christelle GONDRY

Membre : Marie-Christine DUBRAIS

Réunions de la Commission :

Une réunion via Teams a eu lieu le 12 juin 2020 pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire lors des entraînements, des réunions informatives.

Les entraînements auront lieu deux fois par mois en moyenne avec l'organisation de 2 stages.

Les dépistages débuteront dès que possible en fonction de la situation sanitaire.

Une réunion via Teams a eu lieu en juin 2021 pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire lors des entraînements, des réunions informatives.

Les entraînements ont eu lieu deux fois par mois en moyenne avec l'organisation de 2 stages.

Les dépistages ont débuté dès que la situation sanitaire l'a permis.

Suite à l'impossibilité de montrer les jeunes lors de la saison 2020-2021, les années 2007 Garçons et 2008 filles ont été vues lors des 2 JRJ de 2022 (les jeunes garçons 2007 lors de la première et les 2008 lors de la seconde).

Pour les filles, les deux JRJ leur ont été consacrées.

PRESIDENTE :

CAPRON Lucienne, membre du CP Hainaut – BCF Quaregnon - 2360

SECRETAIRE :

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

RESPONSABLES « FILLES » :

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

RESPONSABLES « GARCONS » :

DUBRAIS Marie-Christine – BC L'9 Flénu - 2500

STAFF SPORTIF :

FILLES :

Head-coach : BORREMANS Michel – BCF Quaregnon - 2360

GARCONS :

Head-coach : VERDUN Patrick – Belfius Mons Hainaut – 1036

Assistants :

PIETKA Aurélie – BCF Quaregnon – 2360

LOISEAU Florence – JS Soignies - 0939

VANKEERSBULCK Samuel - Belfius Mons Hainaut – 1036

KARBOIAK Philippe – DPK Charleroi – 0863

CONSOLI Laurent – RE Pont-de-Loup – 2726

Bilan de la saison 2021-2022

CTPH « Garçons » – saison 2021-2022

Sélection 2007

8 entraînements (6 en 2021 et 2 en 2022) ont pu être donnés et un stage à la Toussaint durant 2 jours.

Les 39 jeunes qui avaient été vus lors de la saison précédente ont été reconvoqués.

15 joueurs ont été présentés lors de la JRJ de janvier (Luxembourg), 6 ont été retenus pour les premiers entraînements régionaux.

Sélection 2008

3 dépistages ont été faits en 2021 et 7 entraînements en 2022 pour la JRJ de mars (Jumet).

15 joueurs ont été présentés à la JRJ, 8 ont été retenus pour les premiers entraînements régionaux.

CTPH « Filles » – saison 2021-2022

Sélection 2008

7 entraînements ont pu être donnés en 2021 et un stage à la Toussaint durant 2 jours.
7 entraînements en 2022.

12 filles ont été présentées pour les JRJ de janvier et mars.

A l'issue de la seconde JRJ, 6 filles ont été retenues pour les premiers entraînements régionaux.

Bilan général

1ère JRJ : 2ème pour les Garçons 2007 et 3ème pour les filles 2008
2ème JRJ : 2ème pour les Garçons 2008 et 3ème pour les filles 2008
Résultat final : La Province termine 2ème du classement final

Des séances de dépistages pour les jeunes 2009 commenceront en mai 2022.

2 séances sont déjà prévues les 22 et 29 mai 2022.

La Présidente
Lucienne CAPRON
23/04/2022

Rapport d'activités de la Commission Mini-Basket

Saison 2021-2022

COMPOSITION ET RÉPARTITIONS DES TÂCHES

THOMAS Pierre : Président
CAPRON Lucienne : Secrétaire
VANKEERSBULCK Samuel : Secrétaire, organisation des projets
DE BRUXELLES Quentin : Responsable du calendrier 3&3 (U6 & U8)
DI PASQUALE Alfonso : Responsable de la vérification des feuilles 3&3 (U6 & U8)
FARAONE Salvatore : Soutien aux différentes tâches

TABLEAUX DES PRÉSENCES AUX RÉUNIONS

	27/09	13/01	Total
THOMAS Pierre	P	P	2/2
CAPRON Lucienne	P	P	2/2
VANKEERBULCK Samuel	P	P	2/2
DE BRUXELLES Quentin	P	P	2/2
DI PASQUALE Alfonso	P	E	1/2
FARAONE Salvatore	P	P	2/2
Total par réunion	6	5	

Christophe Notelaers (Président CP) nous a fait l'honneur d'assister à nos deux réunions.

LES ACTIVITES DE LA COMMISSION

Cette saison a vu naître une nouvelle commission « Minibasket » qui a pour but de :

- Organiser les tournois en U6 & U8 (3&3) & contrôler la régularité de ceux-ci ;
- Aider au développement & à la promotion du minibasket au sein des clubs ;

- Coordonner les activités organisées pour le minibasket (challenge U12 AWBB, etc.).

Un appel à candidatures ouvert à tous a été lancé au mois de juin 2021 afin de constituer cette nouvelle commission.

Au cours de la saison, la commission a organisé les activités suivantes :

1. Organisation du calendrier 3&3

Ce fut la huitième saison pour la formule 3&3 sous forme de mini-tournois. Au moment d'établir les calendriers initiaux, 59 équipes ont été inscrites en U8 et 9 en U6 pour terminer avec 60 équipes en U8 et 8 en U6 à la fin de la saison régulière (le CP a accepté d'ajouter de nouvelles équipes en cours de saison).

Afin de réduire au maximum les déplacements, les poules ont été formées selon une logique géographique. Chaque poule comprenait 5 ou 6 équipes pour les U8. Une poule a été créée spécifiquement pour les U6 (joueurs nés en 2016). Lors d'une journée, chaque équipe avait 2 rencontres et le club qui accueillait le tournoi participait au premier et au dernier match, les autres équipes voyant leurs rencontres se suivre afin d'éviter les « temps-morts ». Au deuxième tour, les poules ont été changées afin de permettre de rencontrer d'autres équipes, tout en respectant la contrainte géographique.

Enfin, cette année, la commission minibasket a consulté l'ensemble des clubs inscrits en 3&3 afin de connaître leur avis quant à la poursuite du 3&3 en mini-tournois ou l'adaptation de la formule en aller-retour. Sur 18 clubs qui ont répondu, ils se sont tous exprimés en faveur de la formule mini-tournoi (à l'exception d'un club). La commission préconise donc naturellement au CP la poursuite du 3&3 tel qu'il est actuellement organisé.

2. Challenge U12

Les membres de la commission minibasket (Pierre, Samuel et Quentin) ont participé à la 1^{ère} étape du challenge minibasket organisé par le Département Minibasket.

Le Challenge U12 était basé sur 4 épreuves individuelles où chaque jeune étant né en 2010 ou 2011 pouvait participer.

Cette édition a été l'occasion de découvrir l'organisation pratique de l'évènement afin de pouvoir organiser une étape provinciale lors de la prochaine saison.

3. Colloque minibasket

La commission minibasket organisera un colloque sur "Les arrêts, le pied pivot et le départ en dribble : des situations d'apprentissage ludiques jusqu'en U10" donné par Aline Vercleven le 18/05/2022 à 19h00 au Hall Polyvalent Marcel Flandre de Mont-sur-Marchienne.

Pour la Commission Minibasket,
Fait le 27/04/2021.

Le Président, Pierre THOMAS

Le Secrétaire, Samuel VANKEERSBULCK

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

Saison 2021-2022



COMPOSITION ET RÉPARTITIONS DES TÂCHES

MOSCIATTI Renzo : Président, Trésorerie, Responsable convocateurs Jeunes et Jeunes AWBB, Relations avec la presse, Représentant au département arbitrage AWBB.

DI PAOLO Frank : Vice-Président, convocateur en Jeunes AWBB, coordinateur général et membre de la cellule déontologie.

GUILLIAUMS Michel : Vice-Président, Convocateur en seniors provinciaux et chargé des cours d'arbitrage et des formations OTM.

WILLEMS Grégoire : Secrétaire (en congé entre fin août 2021 et fin janvier 2022).

BOURLEAU Kévin : Chargé cours d'arbitrage, promotion de l'arbitrage, recrutement de jeunes arbitres.

BREDAT Jean-Michel : Co-coordinateur en P2, Secrétaire adjoint (entre fin août 2021 et fin janvier 2022).

COPPENOLLE Bastien : Convocateur en jeunes provinciaux.

DE COCK Christian : Coordinateur des arbitres jeunes (Charleroi/Centre).

DEROO Dirk : Encadrement des jeunes arbitres et membre de la cellule déontologie.

DIEU Jason : Coordinateur des arbitres P3/P4.

POFFE Serge : Coordinateur administratif des cours d'arbitrage et des convocateurs (aide au PC1).

THOMAS Pierre : Coordination logistique et informatique, Représentant du CDA, chargé des cours d'arbitrage (réservation), des formations pour les OTM et les formateurs CFA.

VANDEMOER Aubin : Convocateur des coaches/formateurs/classificateurs, Secrétaire adjoint (entre fin août 2021 et fin janvier 2022), chargé de formation OTM, co-coordinateur des arbitres P2.

VARISANO Giancarlo : Encadrement des jeunes arbitres.

WALNIER André : Coordinateur des arbitres jeunes (Mons/Wapi) et de la cellule déontologie.

TABLEAU DES PRÉSENCES AUX RÉUNIONS

	22/06	17/08	23/08	02/09	23/09	30/10	30/10 Cours	16/12	19/01	29/01 Cours	24/02	17/03	Total
BOURLEAU Kévin	P	P	P	E	E	E	P	P	P	-	P	E	7/12
BREDAT Jean-Michel	P	P	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	11/12
COPPENOLLE Bastien	P	E	P	P	P	E	P	E	P	P	P	E	8/12
DE COCK Christian	E	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0/1
DEROO Dirk	E	P	P	P	P	P	P	P	P	-	E	P	9/12
DIEU Jason	P	E	E	P	E	E	P	P	P	-	P	E	6/12
DI PAOLO Frank	P	P	E	P	E	E	-	E	P	-	E	P	5/12
GUILLIAUMS Michel	P	E	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	10/12
MOSCIATTI Renzo	P	P	P	P	P	P	P	P	P	-	P	P	10/12
POFFE Serge	P	P	E	P	E	E	P	P	P	P	P	P	9/12
THOMAS Pierre	P	P	P	P	P	E	P	P	P	-	P	P	10/12
VANDEMOER Aubin	P	P	P	P	P	E	-	P	P	-	P	P	9/12
VARISANO Giancarlo	P	E	P	P	P	P	P	P	P	-	P	P	10/12
WALNIER André	P	P	P	E	P	E	P	P	P	P	P	P	10/12
WILLEMS Grégoire	E	P	-	-	-	-	-	P	-	P	P	P	5/6
<i>Total par réunion</i>	12	10	10	11	9	3	11	12	13	6	12	11	

Plusieurs membres de notre fédération nous ont fait l'honneur d'assister à plusieurs de nos réunions : Christophe NOTELAERS (Président CP), Jacques BUFFE (Président CJ) et Fabrice APPELS (Président Parlementaires).

Deux collaborateurs de la CFA ont également participé à certaines réunions : Gilles MARTIN et Fabian RAVAUX.

Christian DE COCK a décidé de quitter la CFA début août 2021. Nous souhaitons le remercier pour tous les services rendus.

LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

4. Assemblées statutaires

Au vu de la situation sanitaire exceptionnelle, la CFA a organisé l'assemblée statutaire de début de saison durant trois soirées, dans trois lieux différents :

- Le 30 août 2021, dans la salle du Belfius Mons-Hainaut.
- Le 1^{er} septembre 2021, dans la salle de la JS Dottignies.
- Le 2 septembre 2021, dans la salle des Spirou Laidies.

Au total, 61 arbitres ont présenté le test.

L'assemblée statutaire bis a eu lieu le 30 octobre 2021 dans la salle de l'ABC Péronnes. Quatre arbitres supplémentaires ont présenté leur test.

5. Cours d'arbitrage

Deux sessions de cours d'arbitrage ont été données.

La **première session** s'est déroulée les 29 et 30 octobre 2021, à Morlanwelz.

16 candidats représentant 13 clubs ont suivi ces cours et ont réussi les examens théorique et pratique.

Il s'agit de : ABRASSART Séline, BEIRENS Judith, DEDOBBELEER Mael, DI RUGGIERO Clara, DUMON Florent, FIACRE Océane, HENNO Ian, HENRIET Yves, JANSSENS Dimitri, MARINO Antoine, MARTENS Thomas, MICHEL Cédric, PELLICHERO Ethan, PIETQUIN Maëlle, VAN GEEL Benjamin et WILMOT Noé.

La **deuxième session** s'est déroulée les 28 et 29 janvier 2022, à Dottignies.

13 candidats représentant 7 clubs ont suivi ces cours. 12 d'entre eux ont réussi les examens théorique et pratique.

Il s'agit de : BOUCKAERT Cédric, BOUCKAERT Yannis, CROQUISON Ludovic, DECAUX Clément, FARSANE Sarah, GEERS Jérôme, LEFEVRE Romain, LESAGE Gaspard, LEVEQUE Héloïse, LEVEQUE Maud, WATTEZ Amélie.

6. Pôle perfectionnement

Différents formateurs ont été mobilisés afin de coacher et visionner les arbitres lors des matchs de coupe et de championnat.

Voici la répartition des rapports :

	<i>Coaching</i>	<i>Formation</i>
P1	15	47
P2	13	57
P3 – P4	11	68
Jeunes Wapi - Mons	40	
Jeunes Charleroi	30	

Ce qui donne en fin de saison, **211 rapports en séniors** et **70 rapports en jeunes**.

De plus, le pôle a organisé des tutorats. Des arbitres chevronnés aident des arbitres débutants et écrivent un rapport de tutorat. Cette saison **104 rapports de tutorat** ont été remplis.

7. Pôle débutants

Plusieurs membres de la CFA se sont réunis à plusieurs reprises pour constituer le Pôle débutants. Il est composé de Michel GUILLIAUMS comme capitaine, Jean-Michel BREDAT, Dirk DE ROO, Fabian RAVAUX, André WALNIER, et Aubin VANDEMOER.

Lors de certains matchs, Dirk DE ROO, Michel GUILLIAUMS, Fabian RAVAUX, Aubin VANDEMOER et Grégoire WILLEMS ont accompagné des arbitres débutants lors de leurs matchs en jeunes provinciaux. Au total, cet accompagnement a concerné **27 matchs**. **20 arbitres** classés J2 ont pu bénéficier de cette aide.

Différents tests écrits en ligne sur le code de jeu et l'arbitrage vont être envoyés aux arbitres arbitrant en Jeunes afin de perfectionner leur arbitrage et leurs connaissances du code de jeu. Ces tests seront envoyés deux fois par mois d'ici fin août 2022.

8. Projet « perfectionnement » des arbitres débutants

Le stage s'est déroulé le samedi 09 avril 2022 dans la salle du BBC Tournai. Il a été organisé à l'initiative du Pôle débutants. La matinée était destinée à une séance pratique ayant pour but d'améliorer le coup de sifflet, la signalisation, le placement et la mécanique des arbitres.

Tous les arbitres classés « Jeunes » étaient invités et 17 ont répondu positivement à l'invitation : BOUCKAERT Yannis, BREYER Danny, DECAUX Clément, DEFRANCOIS Romain, DEMAL Thibaut, DI NICOLA Samuel, DI RUGGIERO Clara, HENNO Ian, JANSSENS Dimitri, LEONET Bastien, MARTENS Thomas, MERCIER Joël, NSENGIMANA Kévin, PIETQUIN Maelle, ROMAIN Loïck, SAUSSEZ Alexis, WATTEZ Amélie et WILMOT Noé.

La CFA remercie Dirk DE ROO, Michel GUILLIAUMS, Mikel GUILLIAUMS et Aubin VANDEMOER pour les précieux conseils apportés à nos jeunes arbitres.

9. Participation aux tournois

La Commission de Formation des Arbitres a été invitée à deux tournois cette saison. Ces tournois permettent une formation suivie en appliquant directement les conseils donnés lors des matchs précédents.

Tournoi de reprise du GGBC Colfontaine

Nous avons participé au tournoi de reprise du GGBC Colfontaine, les 14 et 15 août 2021, regroupant des équipes seniors de niveau provincial ou régional.

Ces 8 arbitres sélectionnés ont répondu positivement à l'invitation : Loïc CHARLIER, Quentin DELTENRE, Raphaël DUPIRE, Robin FOURNEZ, Julien LARDINOIS, François SOUBRY, Louis NYS

et Basile VANDENDYCK. Ils ont tous été coachés par des membres de la CFA. Toutes les rencontres furent filmées et analysées directement après la rencontre avec les arbitres.

Un colloque a été organisé au début du tournoi par Frank DI PAOLO et Pierre THOMAS afin de présenter les modalités du tournoi et de l'hébergement ainsi qu'un rappel sur le management.

Un débriefing sur les extraits vidéos des différentes rencontres aura lieu en présentiel dès que la situation le permettra.

Nous remercions l'ensemble des formateurs et des arbitres pour leur implication dans ce tournoi ainsi que les organisateurs du GGBC Colfontaine pour leur accueil.

Tournoi International de Wanze

Le Département Arbitrage de l'AWBB a souhaité inviter la CFA au Tournoi International de Wanze qui aura lieu du 26 au 29 mai 2022. Quatre arbitres et un formateur provenant du Hainaut sont invités. FONTREIN Maxime, LACOUR Noa, MARY Antoine et WILMOT Noé y participeront.

10. Désignation et stage des candidats arbitres régionaux

Sur base des classifications, du statut de l'arbitre, de la réussite du test physique, des disponibilités, des exigences du comité provincial et du département arbitrage, la CFA a proposé au comité provincial la désignation comme candidats-arbitres régionaux de **DUPIRE Raphaël**, **SOUBRY François** et **THOMAS Olivier**.

COLLETTE Alizée a été désignée comme élève libre.

Les candidats-arbitres régionaux et l'élève libre ont pu participer au stage régional organisé par le Département Arbitrage de l'AWBB. Ce stage a eu lieu à Spa du 15 au 17/04/2022.

11. Finales de coupe du Hainaut

Outre l'aspect des convocations, la CFA a mis en place un dispositif particulier afin d'assurer un encadrement de qualité durant les finales de coupe du Hainaut.

Pour ce faire, deux membres de la CFA étaient désignés pour chacun des matches afin d'assurer l'une des deux fonctions suivantes :

- Un coach qui avait pour but d'apaiser le stress et de préparer les arbitres à leur rencontre ;
- Un commissaire qui avait pour but d'encadrer les bénévoles qui officiaient à la table de marque.

Certaines rencontres furent également filmées et analysées par les arbitres et les membres de la CFA.

12. Participation au J.R.J.

Comme les saisons précédentes, le Département Arbitrage AWBB a sollicité la CFA Hainaut pour encadrer les arbitres participants aux deux Journées Régionales des Jeunes (Sélections provinciales) organisées à **Arlon** et à **Jumet**. Un formateur a été mis à contribution pour donner des conseils aux arbitres provenant des 5 provinces de l'AWBB.

13. Accompagnement pour les Play-offs

Durant les play-offs de fin de saison, la Commission de Formation des Arbitres souhaite accompagner les arbitres. Pour ce faire, une réunion entre arbitres aura lieu en ligne le 02 mai 2022. De plus, deux membres de la CFA seront désignés pour chacun des matches afin d'assurer l'une des deux fonctions suivantes :

- Un coach qui a pour but d'apaiser le stress et de préparer les arbitres aux rencontres ;
- Un commissaire qui a pour but d'encadrer les bénévoles qui officiaient à la table de marque.

14. Formation pour officiels de table

Comme la saison précédente, plusieurs membres de la commission ont traversé la province afin de donner des formations pour les officiels de table. Ces formations ont été organisées en partenariat avec le Comité Provincial et la Commission informatique de l'AWBB. Des séances de 2h ont permis de prodiguer les bases des 3 fonctions à savoir : chronométreur de jeu, marqueur et chronométreur de tir (24"). Une attention particulière a été donnée à la feuille électronique.

Les formations se sont déroulées :

- Le 06 septembre 2021, dans la salle du BBC Tournai.
- Le 08 septembre 2021, dans la salle de la JS Dottignies.
- Le 10 septembre 2021, dans la salle du GGBC Colfontaine.
- Le 15 septembre 2021, dans la salle du Belfius Mons-Hainaut.
- Le 16 septembre 2021, dans la salle du CFB Fleurus.
- Le 20 septembre 2021, dans la salle du BBC Brainois.
- Le 21 septembre 2021, dans la salle des Spirou Ladies.

Au total, environ 200 personnes ont participé aux différentes formations.

La CFA remercie tous les clubs pour la mise à disposition de leurs infrastructures et recommande vivement aux membres des différents clubs de suivre cette formation afin de faciliter leurs tâches de bénévoles.

15. Cellule Déontologie

Durant la saison 2021-2022, la cellule déontologie a été coordonnée par André WALNIER et Renzo MOSCIATTI.

Lors de cette saison, elle s'est réunie à 2 reprises. 4 dossiers ont été traités.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

La Commission de Formation des Arbitres souhaite remercier tous les clubs qui ont mis à disposition l'accès à leurs infrastructures. Elle remercie également les équipes qui ont permis une formation sur le terrain lors des cours d'arbitrage.

La CFA a constamment besoin de l'aide des clubs pour le bon fonctionnement de ses activités, comme par exemple :

- La mise à disposition de salle pour ses nombreux colloques/écoles/assemblées ;
- L'accueil lors d'un tournoi de début ou fin de saison ;
- ...

Les clubs peuvent faire part de leur intérêt auprès du secrétaire de la CFA Hainaut, Grégoire WILLEMS à l'adresse : secretariat@cfahainaut.be

Pour la Commission de Formation des Arbitres du Hainaut,
Fait le 27/04/2022.

Le Président, Renzo MOSCIATTI

Le Secrétaire, Grégoire WILLEMS

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors" 2022-2023

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé et via le module d'inscription sur Be+ League.
Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial.
Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.
- 3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou EuroMillions League en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium ou EuroMillions League doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
Exception :
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.
- 5) Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour les poules, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.

- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).
- 11) Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.
Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.
- 12) Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée en accord avec son adversaire.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 13) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 14) Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années

successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir. Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre le challenge au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.

- 15) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 16) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.
- 17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 21/05/2022.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2022-2023

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites à l'aide du formulaire annexé et via le module d'inscription sur Be+ League.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.
La coupe reprend toutes les catégories de jeunes des U21/U19 jusqu'aux U12 inclus en garçons et filles (équipes U14 mixtes exclues). Si le nombre d'inscriptions est trop faible dans une catégorie, le CP peut ne pas organiser de coupe dans cette catégorie.
- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou EuroMillions League (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week-end de championnat.
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement. Pour les catégories U12, le règlement mini-basket en vigueur pour la saison 2022-2023 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application (à l'exception des points repris dans le tableau récapitulatif spécifique à la coupe U12 en annexe) et en particulier les règles spécifiques des catégories d'âge.

- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.
Jusqu'en ¼ de finale inclus, une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre.
Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en ¼ de finale inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour U12) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes.
Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour U12).
- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.
Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :

Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.

- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 21/05/2022.

Annexe au Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2022-2023

RÈGLES DE JEU SPÉCIFIQUES À LA COUPE DU HAINAUT POUR U12 : **Saison 2022-2023**

Infrastructure	Taille du terrain	Normal 28m x 15m (min. 26x14).
	Hauteur anneau	2,60 m.
	Ligne des L.F.	4,00 m (ligne à réaliser)
	Type de ballon	N° 5
Match	Durée de la rencontre	4 quart-temps de 8 minutes avec arrêt de chrono. Le chronomètre s'arrête sur panier marqué lors des 2 dernières minutes du 4ème QT ou de chaque prolongation.
	Prolongations	Toutes les rencontres doivent avoir un vainqueur (excepté la demi-finale aller). 3 minutes jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur – intervalle d'une minute si plusieurs prolongations nécessaires.
	Temps de repos	Entre Q1 - Q2 : 1 minute Mi-temps : 10 minutes Entre Q3 - Q4 : 1 minute
	Temps mort	1 TM par quart-temps non cumulable
	Score final	Le résultat final du match est mentionné sur la feuille de marque.
Equipes	Nombre de joueur(se)s	Une équipe se compose de minimum 5 joueurs et maximum 12 joueurs.
	Participation au jeu	Chaque joueur doit avoir joué au minimum dans une des 2 périodes avant la mi-temps.
	Indication des participations au jeu sur la feuille : <i>Au début du premier quart-temps, indiquer par une croix entourée les cinq (5) joueurs qui vont commencer la rencontre. Indiquer par une croix ceux qui entrent au jeu par la suite.</i>	
	Remplacement	Autorisé
Règles de jeu	Règles des 3 et 5 secs	D'application si abus.
	Règles des 8 et 24 secs	Pas d'application.
	Fautes	Les fautes techniques, antisportives et disqualifiantes et leurs sanctions sont d'application

		telles que prévues dans le code FIBA et ses interprétations. Equipe : tirs de L.F. à la 5 ^e faute de chaque période.
	Retour en zone	D'application.
	Ligne à 3 pts	N'est pas d'application (valeur max. panier = 2 pts).
	Défense	Individuelle obligatoire. L'aide défensive est autorisée mais pas le trappe (pas de prise à deux).
Officiels de table	Chronométrateur	La fonction est tenue par le club visité (excepté en finale : Table neutre)
	Marqueur	La fonction est tenue par le club visiteur (excepté en finale : Table neutre)
Concours à la mi-temps		N'est pas d'application.

Catégories d'âges :

U10	2013
U12	2012-2011

C'est l'année de naissance qui détermine la participation des joueurs aux différentes catégories d'âges pour toute la saison sportive.

Un joueur ne peut évoluer que dans sa catégorie et celle immédiatement supérieure.

Un U10 né en 2013 peut jouer en U12 MAIS pas un U9 né en 2014.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 21/05/2022.

Règlement Play-offs saison 2022-2023

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place. Par dérogation au PC62, le champion provincial ne peut refuser la montée en régionale, sous peine d'être rétrogradé dans la division la plus basse.

Des play-offs seront organisés afin de désigner le ou les montants éventuel(s) supplémentaire(s) en II Régionale Dames et II Régionale Messieurs.

1. Modalités

Les play-offs sont organisés en première provinciale.

Les play-offs opposeront les équipes classées de la deuxième à la cinquième place (voire au-delà si des équipes classées à ces places renoncent à leur participation).

Si un deuxième montant est demandé à la province du Hainaut, le vainqueur des play-offs est qualifié pour la montée en régionale.

Si un troisième montant est demandé à la province du Hainaut, le vaincu des play-offs est qualifié pour la montée en régionale.

Si d'autres montants sont demandés à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération en tenant compte d'abord des clubs inscrits pour participer aux play-offs (les clubs qui se sont inscrits ont donc priorité sur ceux qui ne se sont pas inscrits) mais sans obligation de montée.

2. Participation

Les clubs qui s'inscrivent pour participer aux play-offs prennent l'engagement de ne pas refuser la montée s'ils sont qualifiés pour monter sous peine d'être rétrogradés dans la division la plus basse.

En pratique, et quel que soit son classement, chaque équipe doit confirmer au plus tard 2 semaines avant le début de la dernière journée son intention de participer aux play-offs. Pour ce faire, le correspondant officiel du club doit en informer par mail le secrétariat provincial. Si une équipe terminant de la 2^{ème} à la 5^{ème} place ne s'inscrit pas, la place libérée pourra être prise par une autre équipe inscrite et moins bien classée. L'ordre étant déterminé en fonction du classement final.

Toutefois, l'inscription d'une équipe descendante ne sera pas prise en considération.

L'organisation de play-off est subordonnée à la participation de 4 équipes. Si 4 équipes ne marquent pas leur accord de participation, les play-offs ne seront pas organisés.

Dans ce cas, si plus d'un montant est demandé à la province du Hainaut, il sera tenu compte du classement de la phase classique du championnat, sans obligation de montée.

3. Ordre des rencontres

Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

3. Calendrier

- Fin des inscriptions pour la participation aux play-offs : 14/04/2023 à 20h00.
- Dernière journée de la phase classique : 29 et 30/04/2023

- 1/2 finale aller :	2-5	3-4	03/05/2023
- 1/2 finale retour :	5-2	4-3	06/05/2023
- 1/2 finale belle éventuelle :	2-5	3-4	09/05/2023
- Finale aller :			13/05/2023
- Finale retour :			17/05/2023
- Finale belle éventuelle :			20/05/2023

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

4. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés pour disputer les play-offs devront être affectés au club conformément aux dispositions des articles PC53 Sixies et PC86 du ROI.

5. Table officielle

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-offs, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Indemnités :

- Le commissaire de table éventuel reçoit une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de ses frais de déplacement. Ces montants seront pris en charge par le club visité.

- L'observateur a droit à une indemnité de 17,00 € ainsi qu'au remboursement de ses frais de déplacement. Ces montants seront pris en charge par le CP.

6. Droit d'entrée

Le prix d'entrée est déterminé par les 4 clubs participants lors de la réunion établissant le calendrier définitif.

7. Réclamations et Plaintes

Procédure :

1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.

2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.

3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.

4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et/ou parties intéressées lors de la séance.

5. Un appel éventuel devra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.

6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels. Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Mission du procureur : en fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 21 mai 2022.